

04 fév 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 février 2005](#)

Véhicules légers pour la Défense

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un marché en procédure négociée sans publicité pour l'acquisition en trois tranches de maximum 620 véhicules légers 4 X 4 et 180 kits de protection balistique avec matériels et prestations connexes et contrat ouvert d'assistance technique.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un marché en procédure négociée sans publicité pour l'acquisition en trois tranches de maximum 620 véhicules légers 4 X 4 et 180 kits de protection balistique avec matériels et prestations connexes et contrat ouvert d'assistance technique.

Au sein des composantes Terre et Médicale, différentes missions doivent être exécutées au moyen d'un véhicule tactique léger :- l'exercice du commandement ;- la liaison ;- le transport rapide de personnel et de matériel ;- la reconnaissance ;- les patrouilles et escortes ;- le déploiement de moyens de télécommunication (uniquement Composante Terre); Au sein de la Composante Air, les missions possibles comportent notamment :- les "Defence Operations" (missions de surveillance, liaison, contrôle et protection d'installations ou de personnel clef) ;- la participation à des opérations extérieures (Deployable Operating Base). Toutes ces missions nécessitent l'utilisation d'un véhicule léger tactique relativement rapide et disposant de bonnes capacités tout terrain.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe